

CN D

Fiche #9 — S'appuyer sur les textes officiels pour construire un parcours d'éducation artistique et culturelle en danse de la maternelle au baccalauréat

Programmes lycée – voie générale enseignement de spécialité de danse 1^{ère} / terminale pour la danse

BO n°1 du 22 janvier 2019 (1^{ère}) et BO n°8 du 25 juillet 2019 (Terminale)

Synthèse des programmes – Enseignement de spécialité de danse

		Classe de Première – 4 heures	Classe de Terminale – 6 heures
Enjeux et finalités		Aborder la danse par une approche à la fois sensible et scientifique qui prend en compte la diversité de ses esthétiques et de ses pratiques. Acquérir des outils et des méthodes permettant de porter un regard éclairé sur la danse et de développer une pensée critique. Construire son projet d'orientation en construisant, par les expériences vécues en danse, un itinéraire de formation singulier.	
Attendus de fin de cycle		S'engager corporellement et publiquement en explorant la relation à soi, la relation à l'autre, la relation à l'environnement. Conduire un travail chorégraphique singulier, personnel selon une pratique de recherche. Mener une analyse sur le mouvement, l'œuvre, l'artiste, la danse, en les situant dans leurs divers contextes. Rendre compte de ses acquis et de ses potentialités, et être en capacité de valoriser ses atouts.	
Compétences	Créer	Mobiliser le corps en danse selon différents registres expressifs ou esthétiques. Revisiter en actes des démarches artistiques, identifiées dans les œuvres étudiées. Créer un objet chorégraphique en mettant en jeu un ou des processus de composition.	S'engager dans une démarche personnelle, singulière, réfléchie et critique pour mener à terme un projet chorégraphique. Conduire un travail de recherche sur le corps (conscience du corps, qualités et paramètres du mouvement, techniques et codes gestuels, improvisation, corporités dansées, etc.)
	Analyser	Recevoir de manière sensible une proposition chorégraphique. Décrire et analyser les images du corps dansant à partir de différents supports d'observation. Observer une œuvre selon divers axes de lecture pour en dégager les éléments constitutifs et la situer dans ses contextes.	Lire une œuvre chorégraphique (lecture sensible, lecture référencée) et la problématiser en mobilisant différentes connaissances et compétences (en danse, dans d'autres champs disciplinaires, dans d'autres arts). Expliquer son expérience dansée et la problématiser. Mener une recherche documentaire variée sur une question chorégraphique choisie.
	Restituer	Présenter et interpréter une composition chorégraphique. Rendre compte de sa propre expérience dansée, à l'écrit et à l'oral. Discuter ou débattre de l'art de la danse, à l'écrit et à l'oral.	Présenter et interpréter une composition chorégraphique en affirmant des partis pris en matière d'écriture, de dramaturgie et de scénographie. Discuter, débattre, de la réception d'une œuvre, à l'écrit et à l'oral. Rendre compte publiquement selon différentes formes (installation, poster, conférence dansée, témoignage, montage documentaire...) de son parcours, de sa connaissance des métiers, des filières de formation, et des choix personnels opérés.
Thème d'études		Le corps en danse La danse, entre continuités et ruptures	La danse, une interrogation portée sur le monde
Évaluation		Une évaluation continue pour tous. Une épreuve commune pour les élèves ne poursuivant pas l'enseignement de spécialité danse en classe de terminale.	Une évaluation continue. Une épreuve terminale de spécialité. Une épreuve orale terminale prenant appui sur cet enseignement pour ceux qui le souhaitent.

Classe de première

Préambule commun aux enseignements artistiques de spécialité

Les enseignements de spécialité suivis à partir de la classe de première accueillent des élèves particulièrement intéressés par le domaine artistique choisi. Les programmes fixent les objectifs à atteindre chaque année du cycle, en insistant sur les compétences requises pour réussir dans l'enseignement supérieur.

La pratique artistique et le renforcement des connaissances culturelles sont les principaux objectifs de ces enseignements. S'y ajoute le développement de la capacité de l'élève à penser son rapport à l'art dans le contexte de la société contemporaine et à construire son parcours d'études supérieures en référence aux métiers des arts et de la culture. Les thématiques et questionnements des programmes permettent aux professeurs d'accompagner la progression des élèves, de tenir compte de leurs acquis, de leurs profils et de leurs aspirations, notamment liés aux autres spécialités choisies parallèlement.

Les enseignements artistiques développent des compétences transversales et transposables qui contribuent à la réussite des élèves dans de nombreuses voies d'études. La stimulation de l'imaginaire au service de la création, l'exigence méthodologique, la capacité d'abstraction, l'esprit collaboratif et l'analyse critique sont quelques-unes de ces compétences travaillées.

Comme tous les enseignements, cette spécialité contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre. Elle permet à chacun de faire évoluer sa pensée, jusqu'à la remettre en cause si nécessaire, pour accéder progressivement à la vérité par la preuve. Si ces considérations sont valables pour tous les élèves, elles prennent un relief particulier pour ceux qui choisiront de poursuivre cet enseignement de spécialité en terminale et qui ont à préparer l'épreuve orale terminale du baccalauréat. Il convient que les travaux proposés aux élèves y contribuent dès la classe de première.

Selon des modalités qui leur sont propres, les enseignements artistiques peuvent tirer parti des ressources de l'établissement et des partenaires culturels. Ces relations partenariales sont d'autant plus importantes qu'elles ouvrent les enseignements vers des contextes professionnels variés et permettent ainsi aux élèves de prendre connaissance des différents métiers et parcours de formation en lien avec les domaines artistiques qu'ils étudient. Ils peuvent s'appuyer sur les dispositifs complémentaires relevant de l'éducation artistique et culturelle.

Préambule spécifique à l'enseignement de spécialité de danse

L'enseignement de spécialité de danse vise à rendre accessible et à développer chez les élèves une culture artistique vivante et ambitieuse. Aucun prérequis technique et culturel n'est attendu ; il n'est pas nécessaire d'avoir suivi l'enseignement optionnel en classe de seconde.

Cet enseignement repose sur la rencontre avec les œuvres, les artistes, en partenariat avec les structures culturelles. L'élève porte un regard éclairé et critique sur la variété des pratiques de danse et comprend les enjeux sociétaux et artistiques du corps en mouvement. Il donne du sens à l'étude d'une œuvre du passé par sa mise en tension avec les questions artistiques actuelles, et inversement.

L'enseignement de danse articule de manière indissociable les approches pratiques et la théorie. L'élève appréhende les dimensions sensible et poétique des langages chorégraphiques, des arts et du corps pour penser, créer et communiquer. Il s'engage dans une activité créative corporelle et apprend à interroger la danse pour en faire un objet d'étude en développant des connaissances et des compétences propres au champ chorégraphique, et en prenant appui sur d'autres champs disciplinaires, d'autres domaines de la pensée et des arts. C'est par la dimension singulière et personnelle de la démarche de création artistique que l'élève enrichit son parcours de formation et nourrit un projet d'orientation. En se confrontant aux démarches de création artistique, l'élève construit des compétences méthodologiques.

Par sa rencontre avec le spectacle vivant, l'élève s'enrichit d'expériences de spectateur, de chorégraphe, d'interprète, de chercheur ou de critique, consolide ses compétences psychosociales (confiance en soi, aisance dans les communications interpersonnelles, gestion du stress et des émotions). Il développe sa créativité, son esprit critique et affirme son engagement individuel et collectif.

Enjeux

En première, les élèves ont des motivations, des projets, des parcours antérieurs variés. Le choix de l'enseignement de spécialité danse constitue pour eux une ouverture vers un itinéraire de formation possible. Leur projet d'orientation se construit progressivement. Ils pourront confirmer leur choix d'orientation et leur projet personnel en affinant le regard sensible, éclairé et critique qu'ils portent sur la danse et sur leur danse.

En choisissant l'enseignement de spécialité de danse, l'élève confirme son intérêt pour un approfondissement de sa formation artistique. L'année de première est à cet égard décisive pour l'élève : il pourra renforcer ce choix en poursuivant l'enseignement de spécialité de danse en terminale.

Par ailleurs, les finalités et les compétences développées dans les deux enseignements optionnel et de spécialité étant complémentaires, les élèves peuvent, en fonction de leur projet personnel, envisager de les cumuler pour enrichir et singulariser leur parcours de formation au service de la réussite de leur orientation.

Finalités

L'enseignement de spécialité vise trois finalités principales :

- aborder l'art de la danse par une approche à la fois sensible et scientifique qui prend en compte la diversité de ses esthétiques et de ses pratiques ;
- acquérir des outils et des méthodes permettant de porter un regard éclairé sur la danse et de nourrir une pensée critique ;
- construire son projet d'orientation en construisant, par les expériences vécues en danse, un itinéraire de formation singulier.

Architecture du programme

Le programme de la classe de première présente successivement des attendus de fin de lycée, des compétences, des thèmes d'étude, des modalités de mise en œuvre, et mentionne le programme limitatif. Le choix est délibérément porté sur une entrée par les compétences. Il revient au professeur, d'identifier les connaissances, capacités, attitudes à développer chez les élèves en tant qu'éléments constitutifs des compétences, et d'élaborer des situations d'enseignement et des dispositifs d'évaluation permettant ces acquisitions.

Attendus de fin de lycée

Les attendus de fin de lycée correspondent à de solides acquis pour le lycéen engagé dans l'enseignement de spécialité de danse et garantissent des conditions favorables pour son futur parcours de formation. Ils sont au nombre de quatre :

- s'engager corporellement et publiquement en explorant la relation à soi, la relation à l'autre, la relation à l'environnement ;
- conduire un travail chorégraphique singulier, personnel selon une pratique de recherche ;
- mener une analyse sur le mouvement, l'œuvre, l'artiste, la danse, en les situant dans leurs divers contextes ;
- rendre compte de ses acquis et de ses potentialités, et être en capacité de valoriser ses atouts.

Compétences

Pour atteindre les attendus de fin de lycée, l'élève construit ses compétences à travers des expériences de danseur, chorégraphe, spectateur, critique, chercheur. Les situations d'apprentissages et/ou d'évaluation afférentes sont toujours contextualisées au regard de ces différentes postures de l'élève. Elles nécessitent de sa part, en première comme en terminale, la mobilisation de trois registres de ressources : celui de la création, celui de l'analyse et celui de la restitution. Elles sont le fruit d'apprentissages progressifs et distribués au cours des deux années de formation. Leur degré d'acquisition doit se révéler dans le contexte spécifique des évaluations mises en place durant le parcours de formation.

Créer

- Mobiliser le corps en danse selon différents registres expressifs ou esthétiques.
- Revisiter en actes des démarches artistiques identifiées dans les œuvres étudiées.
- Créer un objet chorégraphique en mettant en jeu un ou des processus de composition.

Analyser

- Recevoir de manière sensible une proposition chorégraphique.
- Décrire et analyser les images du corps dansant à partir de différents supports d'observation.
- Observer une œuvre selon divers axes de lecture pour en dégager les éléments constitutifs et la situer dans ses contextes.

Restituer

- Présenter et interpréter une composition chorégraphique.
- Rendre compte de sa propre expérience dansée, à l'écrit et à l'oral.
- Discuter ou débattre de l'art de la danse, à l'écrit et à l'oral.

Thèmes d'étude

Les deux thèmes d'étude sont :

- « Le Corps en danse » ;
- « La danse entre continuité et ruptures ».

Ils se déploient à travers plusieurs axes de questionnement qui orientent le choix des professeurs et permettent d'articuler les compétences visées et les attendus de fin de lycée. Ces axes, qui ne sont pas exhaustifs, permettent de définir, avec le partenaire culturel et les artistes associés, le choix des œuvres et leur traitement didactique. Chaque axe définit les contenus, notions et concepts à acquérir. Il offre aux élèves l'opportunité de porter sur la danse un regard éclairé et sans cesse renouvelé. Il l'amène à s'interroger et à identifier des problématiques, à construire un discours argumenté. Au cœur de ce thème d'étude se construit l'interdisciplinarité.

Le corps en danse

Il s'agit d'amener l'élève à questionner les usages et les mises en jeu du corps en danse.

Ce questionnement peut se faire à travers un ou plusieurs axes : le corps interprète, le corps improvisateur, le corps virtuose, le corps spectateur, le corps matière, le corps conscient, etc.

Il convient aussi de l'amener à s'interroger sur son propre corps, ses émotions et ses sensations, ses envies, ses capacités.

Différentes notions et problématiques pourront venir en support de cette réflexion en fonction des œuvres étudiées.

La danse, entre continuités et ruptures

L'élève questionne les évolutions de la danse et le sens de ces évolutions. Ce questionnement peut se faire à travers un ou plusieurs axes : danse et patrimoine (mémoire, tradition, répertoire...), danse et espace scénique, danse et procédés de composition, etc. Il

identifie des points de rupture et de filiation dans l'histoire, y compris contemporaine, des œuvres et des artistes. Différentes notions et problématiques peuvent venir en support de cette réflexion, en fonction des œuvres étudiées.

Évaluation

L'évaluation des apprentissages est un outil au service de la formation des élèves. Le professeur conçoit des situations d'évaluation qui permettent de révéler le degré d'acquisition des compétences à un moment donné du parcours de l'élève.

Une évaluation continue, progressive et explicite des apprentissages est assurée pour tous les élèves. Cette évaluation est en cohérence avec les compétences visées en classe de première. Elle s'appuie, a minima, sur les éléments suivants :

- créer, interpréter et présenter une chorégraphie individuelle ou collective en lien avec un thème d'étude choisi et traité dans l'année ;
- analyser sa prestation (notamment par la captation vidéo) de danseur ou de chorégraphe ;
- construire un propos oral ou écrit qui témoigne d'une capacité d'analyse de la danse ;
- produire, présenter son carnet de bord comme «trace» révélatrice de son cheminement artistique ;
- rendre compte de ses atouts à travers l'élaboration d'un portfolio de compétences.

Conditions de mise en œuvre de l'enseignement

Les conditions de mise en œuvre des enseignements donnent les éléments contextuels incontournables pour garantir la qualité de la formation. Elles proposent également des outils qui peuvent orienter l'équipe pédagogique dans la conception des séquences d'enseignement.

Pour un enseignement de qualité, il est nécessaire de réunir des conditions de mise en œuvre optimales qui garantissent l'acquisition des compétences attendues et l'équité territoriale.

Partenariat : l'équipe pédagogique du lycée est responsable de l'enseignement. L'expertise professionnelle est partagée entre l'équipe pédagogique, le partenaire culturel et les intervenants. En ce sens la collaboration avec les artistes est une condition sine qua non. Les rencontres avec l'artiste ont lieu sous différentes formes (observation du travail de création, conférence, atelier, spectacle, etc.) et de manière articulée avec le travail mené en classe. La fréquentation des lieux artistiques et la rencontre avec l'œuvre, parts constitutives de l'enseignement, prennent des formes variées (avant, pendant, après le spectacle, retour artistique, dossier de presse, médiation, etc.). Dans la mesure du possible, ce partenariat donne lieu à des stages de sensibilisation aux métiers variés du spectacle vivant.

Conditions matérielles : une attention particulière doit être portée aux espaces de pratiques. Les élèves ont accès à une salle de danse au sein du lycée ou, dans le cadre d'un partenariat, dans une structure culturelle ou encore au sein des collectivités territoriales.

Les salles dédiées permettent, autant que possible, la pratique et l'enseignement théorique.

Organisation des enseignements : cet enseignement, d'un volume global de quatre heures, rend indissociables les dimensions pratique et théorique. Indépendamment des volumes horaires dédiés, toute séquence d'enseignement ne peut éluder une des deux dimensions. Les regroupements d'élèves suivant différents enseignements artistiques, les enseignements pluridisciplinaires, le co-enseignement, la co-intervention sont encouragés.

Outils : le professeur peut s'appuyer sur des outils pratiques et théoriques pour construire les contenus d'enseignement et permettre à l'élève de vivre des expériences de danseur, de chorégraphe, de spectateur, de critique, de chercheur nécessaires à la construction des compétences visées.

— Outils relatifs au corps en mouvement

Ils permettent de penser, d'analyser et d'agir. Des outils pratiques guident la mise en mouvement du corps (par exemple les différentes techniques du mouvement dansé, les relations à l'espace et au temps, les notions de présence, d'écoute, etc.), d'autres guident l'analyse du corps en mouvement (anatomie, prise de conscience du corps, théorie de l'analyse du mouvement de Laban, analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, etc.).

— Outils de l'écriture chorégraphique

L'élaboration d'un projet chorégraphique repose sur une diversité de processus de composition qui génèrent une pluralité d'écritures chorégraphiques. L'élève sera initié à différents outils de composition, issus de la danse et empruntés à d'autres arts (unisson, contrepoint, collage, narration, aléatoire, improvisation, règles du jeu, champ et hors champ, interaction transdisciplinaire, etc.) et, au-delà du corps, à d'autres matériaux artistiques (lumières, sons, costumes, nouvelles technologies, etc.). Un projet chorégraphique naît de l'intention de création de l'auteur. Il s'agira d'identifier le point de départ, le sens, les enjeux, l'intention, les problématiques de recherche propres aux démarches artistiques explorées.

— Outils de la réception et de l'analyse d'œuvre

C'est dans la dimension de rencontre avec le public qu'une forme chorégraphique acquiert son statut d'œuvre. L'élève doit être guidé dans ce travail de réception et d'analyse : il apprend à identifier un dispositif spectaculaire avec des outils de lecture de l'écriture chorégraphique, scénographique et dramaturgique. Il approfondit sa compréhension des œuvres par l'appréhension des contextes sociologiques, anthropologiques, politiques et à partir d'un regard porté sur l'ensemble du parcours de l'auteur.

— Outils de référence aux œuvres et aux artistes

L'élève apprend à collecter des références, à se les approprier, à les utiliser pour nourrir sa pensée et sa pratique. Il pourra expérimenter différents usages de la référence (énonciation, citation, emprunt, recyclage, hybridation, etc.).

Ressources : au-delà des ressources au sein de l'établissement, de celles disponibles auprès des différents partenaires et lieux culturels, le professeur peut s'appuyer sur des banques de données numériques nationales. Ces documents permettent d'éclairer l'étude de la danse. Par ailleurs, il est important de guider l'élève dans la construction d'une bibliographie qui l'accompagnera dans son parcours de lycéen, voire d'étudiant.

Carnet de bord : le carnet de bord est une trace des expériences de danseur, chorégraphe, spectateur, critique et chercheur. Guidé par le professeur, l'élève l'élabore de manière autonome. Il l'enrichit d'expériences personnelles menées hors du lycée (lecture, visite d'un musée, exposition, écoute d'une musique, etc.). Il y mène une analyse réflexive et sensible qu'il peut problématiser selon des axes choisis en cohérence avec son parcours de formation. Ce carnet peut prendre une forme numérique (portfolio...) ou artisanale (livre d'art...). Son élaboration peut débiter dès la classe de seconde et se poursuivre au fil du parcours de l'élève. Il peut également contribuer à l'évaluation des apprentissages et permettre au professeur de différencier ses contenus et de personnaliser son enseignement. Il aide l'élève à construire son portfolio de compétences, outil de dialogue en vue d'une poursuite d'études.

— Programme limitatif

Le programme limitatif, qui fait l'objet d'une publication officielle complémentaire, enrichit les thèmes d'étude par des références à des œuvres, à des artistes ou à des courants. Conçu en lien avec le ministère de la Culture et de la Communication, il constitue un dénominateur commun et assure la qualité et le renouvellement des contenus d'enseignement. Il vient nourrir le partenariat avec la structure culturelle. Il oriente les sujets des épreuves certificatives, garantissant ainsi le caractère national du baccalauréat. Il fait l'objet d'une actualisation régulière.

Classe de terminale

Préambule commun aux enseignements artistiques de spécialité du cycle terminal

Les enseignements de spécialité suivis à partir de la classe de première accueillent des élèves particulièrement intéressés par le domaine artistique choisi. Les programmes fixent les objectifs à atteindre chaque année du cycle, en insistant sur les compétences requises pour réussir dans l'enseignement supérieur.

La pratique artistique et le renforcement des connaissances culturelles sont les principaux objectifs de ces enseignements. S'y ajoute le développement de la capacité de l'élève à penser son rapport à l'art dans le contexte de la société contemporaine et à construire son parcours d'études supérieures en référence aux métiers des arts et de la culture. Les thématiques et questionnements des programmes permettent aux professeurs d'accompagner la progression des élèves, de tenir compte de leurs acquis, de leurs profils et de leurs aspirations, notamment liés aux autres spécialités choisies parallèlement.

Les enseignements artistiques développent des compétences transversales et transposables qui contribuent à la réussite des élèves dans de nombreuses voies d'études. La stimulation de l'imaginaire au service de la création, l'exigence méthodologique, la capacité d'abstraction, l'esprit collaboratif et l'analyse critique sont quelques-unes de ces compétences travaillées.

Comme tous les enseignements, cette spécialité contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre. Elle permet à chacun de faire évoluer sa pensée, jusqu'à la remettre en cause si nécessaire, pour accéder progressivement à la vérité par la preuve. Si ces considérations sont valables pour tous les élèves, elles prennent un relief particulier pour ceux qui choisiront de poursuivre cet enseignement de spécialité en terminale et qui ont à préparer l'épreuve orale terminale du baccalauréat. Il convient que les travaux proposés aux élèves y contribuent dès la classe de première.

Selon des modalités qui leur sont propres, les enseignements artistiques peuvent tirer parti des ressources de l'établissement et des partenaires culturels. Ces relations partenariales sont d'autant plus importantes qu'elles ouvrent les enseignements vers des contextes professionnels variés et permettent ainsi aux élèves de prendre connaissance des différents métiers et parcours de formation en lien avec les domaines artistiques qu'ils étudient. Ils peuvent s'appuyer sur les dispositifs complémentaires relevant de l'éducation artistique et culturelle.

Préambule spécifique à l'enseignement de spécialité de danse au cycle terminal

L'enseignement de spécialité de danse vise à rendre accessible et à développer chez les élèves une culture artistique vivante et ambitieuse. Dans la continuité de l'enseignement de spécialité de la classe de première, il repose sur la rencontre avec les œuvres, les artistes, en partenariat avec les structures culturelles. L'élève porte un regard éclairé et critique sur la variété des pratiques de danse et comprend les enjeux sociétaux et artistiques du corps en mouvement. Il donne du sens à l'étude d'une œuvre du passé par sa mise en tension avec les questions artistiques actuelles, et inversement. Au sein de l'établissement, cet enseignement est assuré par une équipe pédagogique composée d'au moins un professeur titulaire d'une certification arts option danse.

L'enseignement de danse articule de manière indissociable les approches pratiques et théoriques. L'élève appréhende les dimensions sensible et poétique des langages chorégraphiques, des arts et du corps pour penser, créer et communiquer. Il s'engage dans une activité de création et apprend à interroger la danse pour en faire un objet d'étude en développant des connaissances et des compétences propres au champ chorégraphique, et en prenant appui sur d'autres champs disciplinaires, d'autres domaines de la

pensée et des arts. C'est par la dimension singulière et personnelle de la démarche de création artistique que l'élève enrichit son parcours de formation et précise son projet d'orientation. En se confrontant aux démarches de création artistique, l'élève construit des compétences méthodologiques.

Par sa rencontre avec le spectacle vivant, l'élève s'enrichit d'expériences de spectateur, de chorégraphe, d'interprète, de chercheur ou de critique, consolide ses compétences psychosociales (confiance en soi, aisance dans les communications interpersonnelles, gestion du stress et des émotions). Il développe sa créativité, son esprit critique et affirme son engagement individuel et collectif. Ces acquis, ces qualités seront de précieux atouts pour sa réussite aux épreuves du baccalauréat, notamment à l'épreuve orale terminale, et pour sa projection vers un parcours post-baccalauréat ambitieux.

Enjeux

En terminale, l'élève a choisi de poursuivre et d'approfondir l'enseignement de spécialité de danse suivi en classe de première. Il peut également suivre de manière complémentaire l'enseignement optionnel et approfondir ses compétences artistiques sur l'usage sensible et créatif du corps. Par ses choix, il précise avec lucidité son projet et œuvre à l'enrichissement de son parcours scolaire. Il peut envisager soit un projet de poursuite d'études vers les métiers de la danse et du spectacle vivant, soit un projet professionnel qui, bien qu'il n'implique pas la danse, valorise les compétences acquises en danse. Il acquiert une maturité qui lui permet d'explorer la question artistique avec distance et discernement. Il assume ses choix, ose investir de nouveaux domaines grâce au rapport qu'il entretient avec son corps et avec le monde.

Finalités

L'enseignement de spécialité vise trois finalités principales :

- aborder la danse par une approche à la fois sensible et scientifique qui prend en compte la diversité de ses esthétiques et de ses pratiques ;
- acquérir des outils et des méthodes permettant de porter un regard éclairé sur la danse et de développer une pensée critique ;
- élaborer son projet d'orientation en construisant, par les expériences vécues en danse, un itinéraire de formation singulier.

Architecture du programme

Le programme de la classe terminale présente successivement des attendus de fin de lycée, des compétences, un thème d'étude, des modalités de mise en œuvre, et mentionne le programme limitatif. Le choix est délibérément porté sur une entrée par les compétences. Il revient au professeur, dans son activité de conception, d'identifier les connaissances, capacités, attitudes à développer chez les élèves en tant qu'éléments constitutifs des compétences, et d'élaborer des situations d'enseignement et des dispositifs d'évaluation permettant ces acquisitions.

Attendus de fin de lycée

Les attendus de fin de lycée correspondent à de solides acquis pour le lycéen engagé dans l'enseignement de spécialité de danse et garantissent des conditions favorables pour son futur parcours de formation.

Dans le cadre de l'épreuve orale terminale, l'élève convoque ses expériences en danse pour développer un discours argumenté en s'appuyant sur des connaissances acquises et des compétences construites dans différents champs, comme les sciences, les humanités. Ses capacités de présence, d'écoute, de créativité, d'engagement par la voix et le corps, confirmées, dans cet enseignement de spécialité de danse, lui permettent de répondre aux exigences de cet oral.

Les attendus de fin de lycée se définissent en lien avec les exigences de l'ensemble des épreuves terminales. Ils sont au nombre de quatre :

- s'engager corporellement et publiquement en explorant la relation à soi, la relation à l'autre, la relation à l'environnement ;
- conduire un travail chorégraphique singulier, personnel selon une pratique de recherche ;
- mener une analyse sur le mouvement, l'œuvre, l'artiste, la danse, en les situant dans leurs divers contextes ;
- rendre compte de ses acquis et de ses potentialités, et être en capacité de valoriser ses atouts.

Compétences

Pour atteindre les attendus de fin de lycée, l'élève construit ses compétences à travers des expériences de danseur, chorégraphe, spectateur, critique, chercheur. Les situations d'apprentissage et/ou d'évaluation afférentes sont toujours contextualisées au regard de ces différentes postures de l'élève. La construction de ces compétences nécessite de sa part, en première comme en terminale, la mobilisation de trois registres de ressources : celui de la création, celui de l'analyse et celui de la restitution. Elles sont le fruit d'apprentissages progressifs et distribués au cours des deux années de formation. Leur degré d'acquisition doit se révéler et être validé dans le contexte spécifique des évaluations mises en place durant le parcours de formation.

Créer

- S'engager dans une démarche personnelle, singulière, réfléchie et critique pour mener à terme un projet chorégraphique.
- Conduire un travail de recherche sur le corps (conscience du corps, qualités et paramètres du mouvement, techniques et codes gestuels, improvisation, corps producteur de sens, etc.).

Analyser

- Lire une œuvre chorégraphique (lecture sensible, lecture référencée) et la problématiser en mobilisant différentes connaissances et compétences (en danse, dans d'autres champs disciplinaires, dans d'autres arts).
- Expliquer son expérience dansée et la problématiser.
- Mener une recherche documentaire variée sur une question chorégraphique choisie.

Restituer

— Présenter et interpréter une composition chorégraphique en affirmant des partis pris en matière d'écriture, de dramaturgie et de scénographie.

— Discuter, débattre de la réception d'une œuvre, à l'écrit et à l'oral.

— Rendre compte publiquement, selon différentes formes (installation, poster, conférence dansée, témoignage, montage documentaire...), de son parcours, de sa connaissance des métiers, des filières de formation, et des choix personnels opérés.

Thème d'étude

Le thème d'étude se déploie à travers plusieurs axes de questionnement qui orientent le choix des professeurs et permettent d'articuler les compétences visées et les attendus de fin de lycée. Ces axes, qui ne sont pas exhaustifs, permettent de définir, avec le partenaire culturel et les artistes associés, le choix des œuvres et leur traitement didactique. Chaque axe définit les contenus, notions et concepts à acquérir. Le thème d'étude offre aux élèves l'opportunité de vivre l'expérience du mouvement dansé et de son écriture, de porter sur la danse un regard éclairé et sans cesse renouvelé. Il l'amène à s'interroger et à identifier des problématiques, à construire un discours argumenté. Au cœur de ce thème d'étude se construit l'interdisciplinarité.

La danse, une interrogation portée sur le monde

Il s'agit d'amener l'élève à questionner la danse en tant qu'art. L'élève analyse des points de vue, des partis pris, des radicalités esthétiques ou politiques véhiculés par les œuvres et les artistes. L'art, comme espace de liberté d'expression, et la création, comme espace de transgression, portent des interrogations sur le monde. L'élève est amené à en saisir les sens et les enjeux. Il construit un point de vue critique pour apprécier l'importance et les limites potentielles d'une démarche artistique. Il étaye sa pensée philosophique et esthétique en interrogeant les a priori, les stéréotypes et les représentations.

Ce thème d'étude peut être envisagé à travers au moins deux des axes proposés. Ces axes interrogent la notion d'engagement politique et esthétique : la danse et les avancées scientifiques et technologiques, la danse et les biens culturels de consommation, la danse et les questions d'identité, la danse et les dialogues interculturels, la danse et les questions d'écologie, etc.

Des outils pratiques et théoriques propres au champ chorégraphique sont mobilisés par le professeur et par les élèves pour traiter le thème d'étude. Ils portent sur le corps en mouvement, l'écriture chorégraphique, la réception et l'analyse de l'œuvre, la référence aux œuvres et aux artistes. Ces outils sont précisés dans la partie « Conditions de mise en œuvre de l'enseignement de spécialité de danse ».

La définition de problématiques peut orienter la réflexion en fonction des œuvres étudiées.

Évaluation

L'évaluation des apprentissages est un outil au service de la formation des élèves. Le professeur conçoit des situations d'évaluation qui permettent de révéler le degré d'acquisition des compétences à un moment donné du parcours de l'élève. En classe terminale, l'élève est confronté à deux modalités d'évaluation :

— l'évaluation continue de l'enseignement de spécialité ;

— les épreuves terminales : épreuve de l'enseignement de spécialité et épreuve orale terminale. Pour cette dernière, l'élève peut en effet choisir de s'appuyer sur l'enseignement de spécialité danse.

Évaluation continue de l'enseignement de spécialité en classe terminale

Comme en classe de première, une évaluation continue, progressive et explicite des apprentissages est assurée pour tous les élèves. Cette évaluation est en cohérence avec les compétences visées en classe terminale. Elle s'appuie, a minima, sur les éléments suivants :

— créer, interpréter une chorégraphie individuelle ou collective en lien avec une thématique choisie et traitée dans l'année et la présenter dans un espace autre que le lieu de travail habituel y compris non conventionnel ;

— produire, présenter son carnet de bord comme « trace » révélatrice de son cheminement en tant que chorégraphe, danseur, spectateur, critique et chercheur ;

— expliciter sa démarche artistique en s'appuyant sur un carnet de création. Ce carnet de création, qui se distingue du carnet de bord, porte spécifiquement sur la démarche de création mise en œuvre par l'élève pour créer sa chorégraphie pour l'épreuve terminale de spécialité de danse ; il n'est pas évalué en tant que tel.

Préparer l'élève à l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité

Une épreuve terminale est organisée au cours du troisième trimestre. Cette épreuve intègre les dimensions pratique et théorique.

Préparer l'élève à l'épreuve orale terminale du baccalauréat

L'épreuve obligatoire orale terminale porte sur un projet adossé à un ou deux enseignements de spécialité choisis par le candidat.

Dans cette perspective, l'élève définit progressivement son parcours artistique, en se centrant sur un des objets chorégraphiques ou thèmes d'étude abordés. Il peut s'appuyer, lors de cet oral, sur l'appropriation personnelle de ses expériences. Cet oral est l'occasion de mettre en évidence ses compétences et ses connaissances des métiers et filières de formation.

Conditions de mise en œuvre de l'enseignement de spécialité de danse

Les conditions de mise en œuvre des enseignements donnent les éléments contextuels incontournables pour garantir la qualité de la formation. Elles proposent également des outils qui orientent l'équipe pédagogique dans la conception des séquences d'enseignement.

Pour un enseignement de qualité, il est nécessaire de réunir des conditions de mise en œuvre optimales qui garantissent l'acquisition des compétences attendues et l'équité territoriale.

Partenariat : l'équipe pédagogique du lycée est responsable de l'enseignement. L'expertise professionnelle est partagée entre l'équipe pédagogique, le partenaire culturel et les intervenants. En ce sens la collaboration avec les artistes est une condition sine qua non. Les rencontres avec l'artiste ont lieu sous différentes formes (observation du travail de création, conférence, atelier, spectacle, etc.) et de manière articulée avec le travail mené en classe. La fréquentation des lieux artistiques et la rencontre avec l'œuvre, parts constitutives de l'enseignement, prennent des formes variées (avant, pendant, après le spectacle, retour artistique, dossier de presse, médiation, etc.). Dans la mesure du possible, ce partenariat donne lieu à des stages de sensibilisation aux métiers variés du spectacle vivant.

Outils : le professeur peut s'appuyer sur des outils pratiques et théoriques pour construire les contenus d'enseignement et permettre à l'élève de vivre des expériences de danseur, de chorégraphe, de spectateur, de critique et de chercheur nécessaires à la construction des compétences visées. L'expression orale est privilégiée pour aider l'élève à rendre compte de ses expériences, à prendre conscience de ses acquis, à présenter un projet et à convaincre un jury (au sein du lycée, à l'université, en milieu professionnel...).

— Outils relatifs au corps en mouvement : ils permettent de penser, d'analyser et d'agir. Des outils pratiques guident la mise en mouvement du corps (par exemple les différentes techniques du mouvement dansé, les relations à l'espace et au temps, les notions de présence, d'écoute, etc.), d'autres guident l'analyse du corps en mouvement (anatomie, prise de conscience du corps, théorie de l'analyse du mouvement de Laban, analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, etc.).

Les outils de notation formalisés (notations Feuillet, Benesh, Labanotation, symbolisation du mouvement dansé...) ainsi que la diversité des pratiques partitionnelles peuvent venir en appui pour analyser le geste dansé ou développer une écriture personnelle.

— Outils de l'écriture chorégraphique : l'élaboration d'un projet chorégraphique repose sur une diversité de processus de composition qui génèrent une pluralité d'écritures chorégraphiques. L'élève est initié à différents outils de composition, issus de la danse et empruntés à d'autres arts (unisson, contrepoint, collage, narration, aléatoire, improvisation, règles du jeu, champ et hors champ, interaction transdisciplinaire, etc.) et, au-delà du corps, à d'autres matériaux artistiques (lumières, sons, costumes, nouvelles technologies, etc.). Un projet chorégraphique naît de l'intention de création de l'auteur. Il s'agit d'identifier le point de départ, le sens, les enjeux, l'intention, les problématiques de recherche propres aux démarches artistiques explorées.

— Outils de la réception et de l'analyse d'œuvre : c'est dans la dimension de rencontre avec le public qu'une forme chorégraphique acquiert son statut d'œuvre. L'élève doit être guidé dans ce travail de réception et d'analyse : il apprend à identifier un dispositif spectaculaire avec des outils de lecture de l'écriture chorégraphique, scénographique et dramaturgique. Il approfondit sa compréhension des œuvres par l'appréhension des contextes sociologiques, anthropologiques, politiques et à partir d'un regard porté sur l'ensemble du parcours de l'auteur.

— Outils de référence aux œuvres et aux artistes : l'élève apprend à collecter des références, à se les approprier, à les utiliser pour nourrir sa pensée et sa pratique. Il pourra expérimenter différents usages de la référence (énonciation, citation, emprunt, recyclage, hybridation, etc.).

Ressources : au-delà des ressources au sein de l'établissement, de celles disponibles auprès des différents partenaires et lieux culturels, le professeur peut s'appuyer sur des banques de données numériques nationales. Ces documents permettent d'éclairer l'étude de la danse. Par ailleurs, il est important de guider l'élève dans la construction d'une bibliographie qui l'accompagnera dans son parcours de lycéen, voire d'étudiant.

Carnet de bord : le carnet de bord est une trace des expériences de danseur, chorégraphe, spectateur, critique et chercheur. Guidé par le professeur, l'élève l'élabore de manière autonome. Il l'enrichit d'expériences personnelles menées hors du lycée (lecture, visite d'un musée, exposition, écoute d'une musique, etc.). Il y mène une analyse réflexive et sensible qu'il peut problématiser selon des axes choisis en cohérence avec son parcours de formation. La forme de présentation de ce carnet est libre. Son élaboration peut débuter dès la classe de seconde et se poursuivre au fil du parcours de l'élève. Il peut également contribuer à l'évaluation des apprentissages et permettre au professeur de différencier ses contenus et de personnaliser son enseignement. Il aide l'élève à identifier les compétences qu'il construit.

Carnet de création : le carnet de création, propre à la classe terminale, est distinct du carnet de bord. Si ce dernier s'inscrit dans la durée du parcours de formation de l'élève, le carnet de création porte spécifiquement sur la composition chorégraphique que l'élève présente à l'épreuve terminale du baccalauréat. Il présente la démarche de création mise en œuvre par l'élève et en explicite les fondements. Ce n'est pas nécessairement un document finalisé en tant que tel ; il peut présenter les erreurs, les hésitations, les incertitudes de l'élève-chorégraphe interprète ou chercheur. Il restitue la démarche, le cheminement de l'élève lors de la phase de création et de composition. Il constitue une documentation du travail. Il peut également servir de document préparatoire ou de support à l'épreuve orale terminale.

Conditions matérielles : une attention particulière doit être portée aux espaces de pratique. Les élèves ont accès à une salle de danse au sein du lycée ou, dans le cadre d'un partenariat, dans une structure culturelle ou encore au sein des collectivités territoriales. Les salles dédiées permettent, autant que possible, la pratique et l'enseignement théorique. Organisation des enseignements : cet enseignement, d'un volume global de six heures, rend indissociables les dimensions pratique et théorique. Indépendamment des volumes horaires dédiés, toute séquence d'enseignement ne peut éluder une des deux dimensions. Les projets interdisciplinaires, avec d'autres arts ou d'autres enseignements, et la co-intervention sont encouragés. Dans les emplois du temps, une attention particulière est portée à la répartition, sur la semaine, de créneaux distincts pour la danse et pour l'éducation physique et sportive.

Programme limitatif

Le programme limitatif, qui fait l'objet d'une publication officielle complémentaire, enrichit les thèmes d'étude par des références à des œuvres, à des artistes ou à des courants. Conçu en lien avec le ministère de la Culture et de la Communication, il constitue un dénominateur commun et assure la qualité et le renouvellement des contenus d'enseignement. Il vient nourrir le partenariat avec la structure culturelle. Il oriente les sujets des épreuves certificatives, garantissant ainsi le caractère national du baccalauréat. Il fait l'objet d'une actualisation régulière.